USC SUBAQUATIQUE

PROTOCOLE COVID

CONSULTATION MEDICALE préalable à la reprise de l'activité

Le Ministère des sports :

- Impose une consultation médicale pour les personnes ayant contracté le Covid-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19) avant la reprise de l'activité sportive
- Conseille une consultation médicale pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été très modérée durant le confinement et/ou présentant une pathologie chronique.

EN CONSEQUENCE, avant toute reprise de l'activité, pour la sécurité du plongeur et de son binôme, chaque pratiquant devra fournir le questionnaire médical ci-dessous signé.

Le licencié doit limiter sa réponse à la dernière partie du questionnaire : « Je soussigné reconnais avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19 d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques ».

FFESSM
IMMERSION & EMOTION

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION
Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

AUTO-QUESTIONNAIRE PRATIQUANT/ENCADRANT AVANT LA REPRISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE AU COVID 19

QUESTIONNAIRE A RENSEIGNER PAR LE PRATIQUANT ou ENCADRANT à l'ADMISSION		
Depuis le début du confinement, avez-vous présenté un épisode de …	***OUI***	***NON***
1- Fièvre (Température sup. ou égale à 38°c sur plusieurs prises) ?		
2- Toux récente ou une toux aggravée sur plusieurs jours ?		
3- Gêne respiratoire récente ou aggravée ?		
4- Douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ?		
5- Douleurs abdominales, des nausées ou de la diarrhée ?		
6- Maux de gorge ou un écoulement nasal ?		
7- Fatigue importante et anormale ?		
8- Maux de tête inhabituels ?		
9- Perte du goût et/ou de l'odorat ?		
10- Variations anormales de la fréquence cardiaque ou des palpitations ?		
Avez-vous …	***OUI***	***NON***
11- Fait l'objet d'un test au Covid 19 ?		
12- Été testé positif au Covid 19 ?		
13- Été en contact prolongé (+ de 15 mn à moins d'1 m) dans les 15 derniers jours avec une personne testée positive au Covid 19 ou en présentant des symptômes ?		

*Si réponse **NON** à toutes les questions, admission possible dans les conditions identiques à celle d'avant l'apparition du Covid 19*

*Si réponse **OUI** à une des questions (sauf la 11), nécessité de consulter un médecin avant la reprise ou le début de la plongée dans le respect de l'annexe médicale produite à cet effet par la FFESSM.*

Je soussigné reconnais avoir été informé qu'en l'état des connaissances sur le Covid 19, d'éventuelles séquelles liées à cette contamination pourraient générer des conséquences dans le cadre de la pratique des activités subaquatiques.

Nom : **Prénom :**

Date : **Signature :**

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE | T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43

FÉDÉRATION DÉLÉGUÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS | RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (RUP)
SIRET 775 559 909 00012 - APE 9312Z - TVA : FR 06 775 559 909 WWW.FFESSM.FR

EFFECTIFS :

Accueil du groupe de plongeurs (10 maxi encadrement compris) dans le respect des mesures barrière édictées à ce jour de préférence masquées.

LOCABULLES :

1 personne maximum à l'intérieur pour accès aux divers matériels, clé, documents.

Nettoyage des surfaces ayant été en contact en fin de sortie après retour des matériels empruntés (documents, porte coulissantes, poignées de portes etc) avec les produits mis à disposition (solution hydroalcoolique…)

LOCAL MATERIEL et EMPRUNT MATERIEL :

- **Sens de circulation :**

✓ Respect du sens de circulation mis en place.
✓ Respect des distances de sécurité pour les personnes en attente du matériel.

- **Maximum 2 personnes avec masque**

✓ Désignées par le DP
  - o En charge de contrôler, vérifier et distribuer les matériels

✓ Port du masque obligatoire.
✓ Pour le retrait des Blocs, chaque plongeur doit se munir d'un caoutchouc type "Conserve" avec inscrit dessus "USC + NOM+ Prénom"

- **Accès au local matériel**

✓ 1 seule personne sera en charge de Contrôler-Désinfecter et Donner le matériel aux plongeurs.
✓ A chaque Arrivée et Départ du local, désinfection des surfaces et des matériels ayant été en contact des personnes (manomètre, pression, boite de joints, matériel de secours (oxygénothérapie, pharmacie) et autres, poignées de porte, porte si nécessaire, etc).

- **Prise de matériel :**

✓ Mise à disposition par le club de solution hydroalcoolique et de produit de désinfection pour le matériel. Chaque plongeur procédera à une seconde désinfection de son détendeur après remise.
✓ Les Combinaisons et Gilets de stabilisation seront prêtés par le club à chaque plongeur contre une caution bancaire de 200€ par équipement, encaissée en cas de non-restitution. Prêt jusqu'à fin juillet, dans un premier temps, pour les plongées d'été au sein du club uniquement.

- ✓ La robinetterie et poignées des blocs seront désinfectées en présence de l'emprunteur.
- ✓ Chaque plongeur assure la gestion complète de l'ensemble de son matériel (manutention, transport sur le site de plongée et retour au local matériel). Pour les plongeurs PESH, dont situation particulière nécessite un protocole particulier qui sera diffusé ultérieurement.

- **<u>Retour de matériel :</u>**

- ✓ Mise à disposition par le club de solution hydroalcoolique et de produit de désinfection pour le matériel.
- ✓ Les Combinaisons et Gilets seront conservés par chaque plongeur pour rinçage à l'eau savonneuse **à domicile** suivant protocole ci-dessous.
- ✓ Les Blocs, détendeurs, lampes, ordinateurs, ceintures de plombs et accessoires seront rincés et désinfectés à la charge du club selon les fiches pratiques de la FFESSM en date du 18/05/2020, par les deux personnes désignées le matin par le DP.
- ✓ Le rinçage des blocs sera assuré par les plongeurs.
- ✓ La robinetterie et poignées des blocs seront désinfectées par l'emprunteur avant la prise en charge par les deux personnes désignées le matin par le DP.
- ✓ Le nettoyage des détendeurs "Club" sera assuré par une personne désignée par le DP, suivant le protocole ci-dessous.

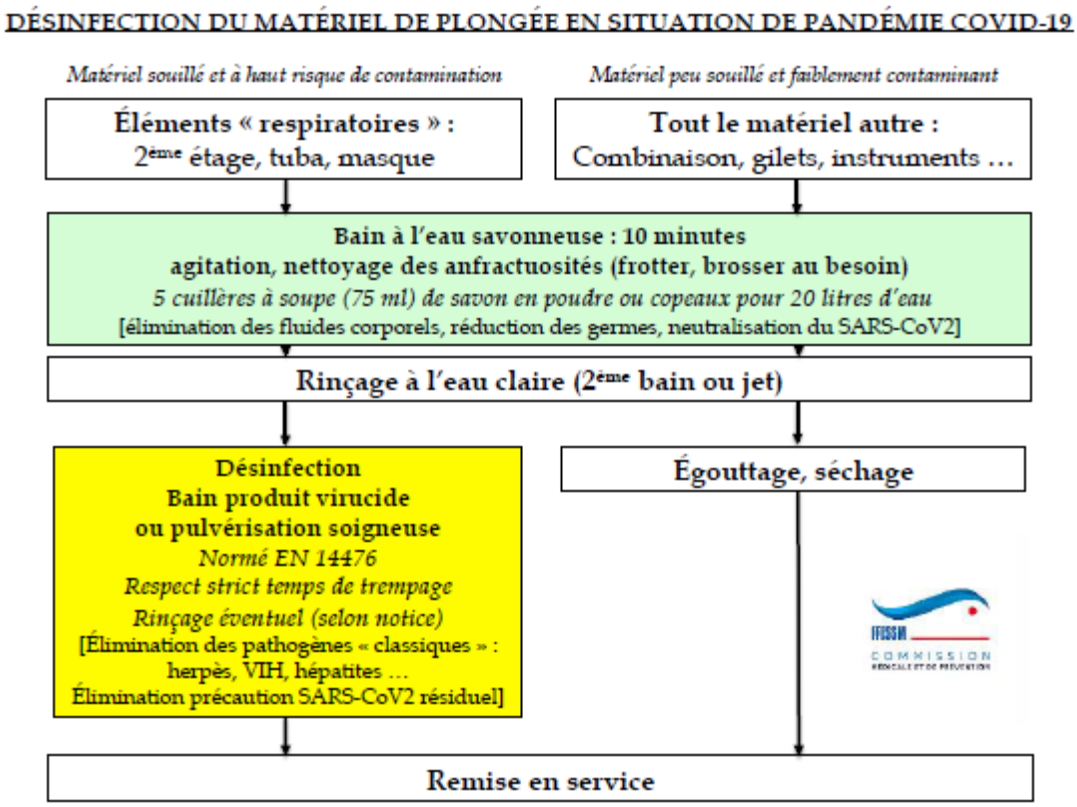

Gonflage blocs :

Respect du protocole et de la **fiche pratique n°4** du Guide émis par le comité interrégional Bretagne-Pays de Loire en date du 18/05/2020.

Màj le 18/05/20

FICHE 4 : COMPRESSEUR

Recommandations

- ✓ Le compresseur, c'est le cœur d'un club de plongée. Une attention toute particulière doit être apportée à ce poste compte tenu des nombreuses manipulations lors des gonflages. *

Avant le gonflage *

- ✓ Une seule personne peut se trouver dans le local gonflage.
- ✓ S'assurer que l'environnement de la prise d'air ne permet pas l'aspiration du virus.

Le gonfleur :

- ✓ Doit être muni de gants et de masque *
- ✓ Doit se laver les mains avec du savon avant et après le gonflage ou, s'il n'y a pas de point d'eau dans le local, se les désinfecter avec un gel ou une solution hydro-alcoolique. **

Le compresseur :

- ✓ Nettoyer les différentes manettes avant toute manipulation *

Les blocs *

- ✓ Une fois les blocs gonflés, les sortir du local, nettoyer les robinetteries ainsi que les poignées de transport.
- ✓ L'utilisateur est le seul à manipuler le bloc une fois que celui-ci est mis à disposition.

Après la plongée

- ✓ Les blocs sont rincés à l'eau courante et remis à l'extérieur du local, le gonfleur seul les manipuler pour les ranger dans le local. Une attention particulière est apportée aux robinetteries **
- ✓ Pas de bac de rinçage collectif *

Avant de fermer le local

- ✓ Le gonfleur nettoie et désinfecte toutes les manettes puis il se lave les mains. **

** Guide ministériel Sport guide reprise activités sportives :*
http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches.pdf

*** Recommandations CIBPL*

La Fiche n°4 sera affichée dans le local matériel.

Transport et covoiturage :

Privilégier les moyens de transports personnels avec port du masque OBLIGATOIRE si familles différentes à l'intérieur d'un même véhicule.

Respect du protocole fédéral.

Si l'utilisation des véhicules du club est nécessaire, respect des protocoles du ministère des sports et de la fédération : Port du masque OBLIGATOIRE et nettoyage de l'habitacle obligatoire avec les produits mis à disposition par le club (liquide hydroalcoolique…).

Plongée sur site :

Respect des protocoles mis en place de la fédération et de la structure de plongée.